ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'aménagement du territoire

Rapport

Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 218 – Loi concernant la Ville de Chibougamau
(Texte adopté sans amendement)

Procès-verbal de la séance du 8 juin 2016

Dépôt à l'Assemblée nationale :
n° 2319-20160609

QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU MERCREDI 8 JUIN 2016 2
REMARQUES PRÉLIMINAIRES 3
AUDITION 3
ÉTUDE DÉTAILLÉE 3
REMARQUES FINALES 3

Séance du mercredi 8 juin 2016

Mandat : Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 218 – Loi concernant la Ville de Chibougamau (Ordre de l'Assemblée le 1er juin 2016)

Membres présents :

M. Auger (Champlain), président

M. Boucher (Ungava), député ayant présenté le projet de loi
M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine)
M. Coiteux (Nelligan), ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
M. Hardy (Saint-François)
Mme Jean (Chicoutimi) en remplacement de Mme Ouellet (Vachon)
M. Laframboise (Blainville), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'affaires municipales et d'occupation du territoire
M. Morin (Côte-du-Sud)
M. Ouellet (René-Lévesque), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales

Témoin :

Ville de Chibougamau :
Mme Manon Cyr, mairesse

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 12 h 27, M. Auger (Champlain) déclare la séance ouverte.

Mme la secrétaire informe la Commission des remplacements.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Boucher (Ungava), M. Coiteux (Nelligan), M. Ouellet (René-Lévesque) et M. Laframboise (Blainville) font des remarques préliminaires.

AUDITION

La Commission entend la Ville de Chibougamau.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Articles 1 à 8 : Les articles 1 à 8 sont adoptés.

Préambule : Le préambule est adopté.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

M. Auger (Champlain) propose :

> QUE la Commission procède à l'ajustement des références contenues dans les articles du projet de loi afin de tenir compte de la mise à jour continue du Recueil des lois et des règlements du Québec effectuée en vertu de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (chapitre R-2.2.0.0.2).

La motion est adoptée.

REMARQUES FINALES

M. Laframboise (Blainville), M. Ouellet (René-Lévesque), M. Coiteux (Nelligan), M. Boucher (Ungava) et M. Morin (Côte-du-sud) font des remarques finales.

À 12 h 42, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, suspend ses travaux quelques instants afin d'entreprendre un autre mandat.

La secrétaire de la Commission,

Original signé par

_____

Anne-Marie Larochelle

Le président de la Commission,

Original signé par

_____

Pierre Michel Auger

AML/cv

Québec, le 8 juin 2016